Les enseignants du Lycée Maupertuis Saint Malo

Saint Malo, le 26 novembre 2019

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education Nationale
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
750007 Paris
s/c de Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes
s/c de Madame la Proviseure du lycée Maupertuis de Saint Malo

objet : Réforme du baccalauréat et organisation des E3C

Monsieur le Ministre,

Les professeurs du Lycée Maupertuis de Saint Malo, réunis a deux reprises en conseil pédagogique pour échanger à propos de l'organisation des E3C de première ont exprimé leurs inquiétudes et leur désaccord quant au principe de ces épreuves qui ne répondent ni à leur souci d'équité, ni à leurs exigences pédagogiques.

Si vous affirmez que le baccalauréat, premier diplôme de l'enseignement supérieur, ne serait pas attaqué, que l'organisation des établissements durant cette année scolaire ne serait pas affectée et que les conditions de travail des élèves et des personnels ne seraient pas mises à mal, que penser que la note de la DGESCO récemment diffusée sur la mise en œuvre des épreuves communes de contrôle continu (E3C) ?

Elle confirme un calendrier des épreuves de bac réparties sur deux années, de janvier au mois de juin de l'année suivante et dessine un véritable parcours de combattant pour les élèves(en classe de 1ère, ils passeront 5 épreuves d'E3C et 2 épreuves du baccalauréat de français entre mai et juin!). En refusant un cadrage national ou même académique pour l'organisation des épreuves, est confirmée la volonté de renvoyer au local le cadre de l'examen, laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves (choix des sujets, des dates, des conditions de passage…).

Si la note de la DGESCO affirme que « l'évaluation des élèves ne doit pas donner lieu à des périodes successives de bachotage », comment faire autrement vu la lourdeur des programmes, le peu de temps pour les mener à bien quand il faut en plus entraîner les élèves aux épreuves et trouver le moyen de les évaluer pour la partie contrôle continu composée de la moyenne du bulletin ? Nous rejetons ce système qui nous amène à évaluer plus qu'à former et qui limite la liberté pédagogique par la standardisation obligatoire des progressions.

- Alors que certaines de ces épreuves sont prévues dès le mois de janvier, les banques de sujets ne sont toujours pas disponibles, aucune consigne concernant les critères d'évaluation n'a été donnée au niveau national et aucun corrigé n'est prévu avec ces sujets.

- Les sujets des épreuves d'E3C « peuvent être choisis par classe ou par créneaux de convocation » ce qui ne permet pas de garantir l'équité entre les candidats.

- L'organisation de la passation de ces épreuves dans les conditions d'examen n'est pas requise (un élève par table, des tables étiquetées, deux surveillants par salle, un créneau horaire commun à tous les élèves, un sujet commun à tous les candidats…).

- Il n’est prévu aucune décharge, ni aucune indemnisation pour les correcteurs, alors même que ce sont des copies de bac. Toutes les épreuves du baccalauréat doivent être indemnisées, les textes réglementaires existent pour cela (arrêté du 13 avril 2012). Les professeurs, déjà surchargés de travail compte tenu des changements de programme, de la 2ème heure supplémentaire imposable et du nombre accru de classes en responsabilité dans certaines disciplines n’envisagent pas de choisir les sujets, d’harmoniser les corrections et de corriger les copies d’examen tout en assurant leurs missions d’enseignement. La correction doit être dématérialisée alors que les établissements ne sont pas suffisamment pourvus en postes informatiques connectés pour leur permettre de corriger sur leur lieu de travail.

- Le fait qu’une commission d’harmonisation puisse modifier la notation d’un ensemble de copies remet en cause le travail des correcteurs et contrevient aux pratiques en vigueur jusqu’à ce jour pour les épreuves écrites du baccalauréat.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre revendication d’abrogation de la réforme du baccalauréat et de façon transitoire demandons l’annulation de la première session d’épreuves communes et la transformation de la session du troisième trimestre en épreuves nationales.

Considérant les conditions prévues pour l’organisation des E3C, nous refusons en l’état d’être associés à une telle entreprise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond dévouement au service public d’éducation.

NOM	DISCIPLINE	SIGNATURE

NOM	DISCIPLINE	SIGNATURE